

Envoyé en préfecture le 18/02/2021

Reçu en préfecture le 18/02/2021

Affiché le

Recevoir
Levraut

ID : 018-211800131-20210120-2021_012-DE

République Française
Département Cher (18)
Arpheilles - Budget Commune

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/01/2021

Référence
2021_012

Objet de la délibération
Projet photovoltaïque sur terrains communaux

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Date de la convocation
11/01/2021

Date d'affichage
12/01/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2021 et le 20 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie d'Arpheilles sous la présidence de AUGENDRE Pascal, Maire

Présents : M. AUGENDRE Pascal, Maire, Mmes : DEFACQUE Claudine, JARROUX Danièle, RAIMOND Emmanuelle, VERGER Chantal, MM : BELIN Gilles, BODAIN Franck, BOUGARET Jean-Yves, GUIDOUX Almaric, MICHOUX Cyril, TOURATON Christian

A été nommé(e) secrétaire : Mme RAIMOND Emmanuelle

Objet de la délibération : Projet photovoltaïque sur terrains communaux

JP Energie Environnement est une PME française de vingt salariés, spécialisée dans la production d'énergies renouvelables, notamment à partir de l'énergie photovoltaïque. Elle intervient sur toutes les phases de vie des projets: développement, financement, construction, exploitation. Elle exploite à ce jour près de 70 centrales, pour une puissance totale de 151 Mégawatts, et produit l'équivalent de la consommation annuelle de 300 000 habitants. En partenariat avec la Collectivité d'ARPHEUILLES, elle envisage d'implanter une centrale photovoltaïque sur des terrains communaux

En référence à la délibération n°2018_010, la parcelle ZE 27 est rajoutée en complément

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 18/02/2021

Projet d'intérêt dans le cadre des énergies solaires pour production d'électricité renouvelables sur notre territoire

Et

Considérant que la délibération du Conseil municipal conditionne la réalisation du projet, et afin de de faciliter les démarches ultérieurs de l'entreprise par un soutien affiché de la collectivité.

Publication ou notification du :

Après en avoir débattu, à l'unanimité, l'assemblée décide:

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/02/2021
Le Maire
Pascal AUGENDRE

